

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 550/2614 DU 24/11 /2011 PORTANT
DESIGNATION D'UN COORDINATEUR NATIONAL DES « APPUIS
INSTITUTIONNELS ET OPERATIONNELS A LA JUSTICE AU BURUNDI »**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats, tel que modifié à ce jour ;

Vu le Décret n° 100/122 du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice ;

Vu la Convention Spécifique du 26 avril 2008 entre la République du Burundi et le Royaume de Belgique ainsi que le dossier Technique et Financier y annexé concernant le Projet « Appui Institutionnel et Opérationnel à la Justice au Burundi » ;

Vu l'Ordonnance Ministérielle n° 550/703 du 27/07/2006 portant création d'un Comité de Suivi des Projets d'Appui à la Justice ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressé ;

ORDONNE :

Article 1 : Le Conseiller Edouard MINANI, Matricule 224.536 est désigné Coordinateur National des « Appuis Institutionnels et Opérationnels à la Justice au Burundi » ;

Article 2 : L'intéressé garde le rang, les avantages attachés à sa fonction initiale de Conseiller au Cabinet, sans préjudice aux autres avantages inhérents aux nouvelles charges lui confiée.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 4 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 / 11 / 2011

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE
ET GARDE DES SCEAUX,**

Pascal BARANDAGIYE.

